

Département
<b>Meurthe et Moselle</b>
Arrondissement
<b>NANCY</b>
Canton
<b>SEICHAMPS</b>

**COMMUNE de SEICHAMPS**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 29 mars 2010

**NOMBRE**

de conseillers en exercice

29

de présents

23

de votants

28

**L'an deux mil dix, le lundi vingt-neuf mars**, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

**Etaient présents** : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, INGRET, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, BOICHE, KLOUTZ, GRANJON, GUILLAUME, KEINERKNECHT

Mmes GLESS, TREIBER, MEON, REVOL, AGOSTINI, DIONNET, LANUEL FABBRI, KRIER, MAISTRE

**Etait absent** : M. CLERC

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :**

Melle WOLFARTH à M. CHANUT  
Mme LEMINEUR à Mme LANUEL  
Melle DIART à M. CHARPENTIER  
Mme PANIS à M. GRANJON  
M. LECOMTE à M. GUILLAUME

A l'unanimité, Madame Marie-Noëlle MAISTRE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **P. COCHÉ**

Par délibérations n°39/06 du 26/06/2006 et n°63/200 7, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de redevance spéciale du ramassage des ordures ménagères et l'avenant n°1.

Par délibération du 14 décembre 2009, la Communauté Urbaine du Grand Nancy a procédé à quelques ajustements du règlement et voté une augmentation des tarifs de la Redevance Spéciale de 2,1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Pour assurer une meilleure gestion et dans le souci de participer activement au développement durable, il est proposé de réduire la fréquence de ramassage des ordures ménagères pour tous les établissements publics gérés par la Commune à une fois par semaine sauf à la Maison de l'Amitié, au centre socioculturel et à l'Espace des Parapluies où des repas et services périscolaires sont effectués.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de cette convention et de prendre acte du nouveau règlement.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

**OBJET**

**Avenant n°2 au contrat de base de redevance spéciale du ramassage des ordures ménagères et autres détritiques avec la Communauté Urbaine du Grand Nancy**

**N°15/2010**

*Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 23 mars 2010. Cet acte est rendu exécutoire par transmission en préfecture le 30 mars 2010 et affichage en Mairie le 31 mars 2010.*

**Le Maire,  
Henri CHANUT**

**LE MAIRE,  
Henri CHANUT**